

Lyon, le 9 juillet 2015

Loi NOTRe revue en CMP

La raison semble l'avoir emporté, en partie...

L'AMRF remercie les maires ruraux qui par leurs actions individuelles et mobilisations collectives de ces dernières semaines, ont permis de peser fortement sur la fin du débat concernant la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Grâce à une mobilisation inédite et unanime de l'ensemble des associations représentatives d'élus et de nombreux parlementaires, plusieurs points clés ont été retirés, marquant un fort recul de la volonté récurrente d'une technocratie obsédée par la taille critique et celle visant à dévitaliser progressivement les communes.

Malgré cela, des atteintes fortes contre la liberté d'actions des communes sont à regretter dans l'introduction de nouvelles régressions avec le transfert obligatoire de compétences, même si l'échéance est plus lointaine qu'initialement prévue, ou la mise en place au forceps de nouveaux schémas soutenus par un agenda et une méthode qui réduisent la notion de libre administration des communes.

Néanmoins, nous saluons la Commission mixte paritaire du 9 juillet et la sagesse parlementaire. Députés et sénateurs ont évacué une tentative grossière de bouleverser notre organisation démocratique, sans débat, avec l'introduction d'un mode de scrutin direct pour les EPCI. Cet épouvantail a servi de monnaie d'échange et de marchandage dans la plus pure tradition d'un débat parlementaire qui ne cesse de creuser le fossé entre élus et citoyens.

S'agissant du seuil de population pour la définition des EPCI, si le principe même est une absurdité contreproductive, les dispositions de dérogations retenues semblent laisser place à une discussion locale davantage tournée vers le pragmatisme et la raison.

Concernant le plan local d'urbanisme intercommunal, l'Assemblée a reculé devant le Sénat pour revenir à un texte qu'elle avait elle-même voté l'an dernier, introduisant des règles de majorité plus acceptables.

Les Maires ruraux appellent tous les élus à la plus grande vigilance dans l'application de ces futures dispositions qui entreront en vigueur très vite et soutenues par un zèle préfectoral dans certains cas déjà actif.

L'AMRF poursuivra son action de veille pour le « coup d'après ».

La tactique du saucisson

Tranche après tranche, patiemment, depuis plus de 40 ans jusqu'à ce qu'il ne reste plus rien, le législateur, pas toujours bien inspiré ni conseillé détricote la force et la richesse de notre pays. La proximité indispensable à l'exercice de certaines compétences fait les frais d'une vision déformée de l'économie d'échelle, comme par exemple le maintien au niveau régional élargi, des transports scolaires qui nécessitent pourtant une connaissance fine des besoins des familles et des itinéraires. Où seront les économies financières si les opérateurs sont multipliés et les responsabilités déléguées ?

La loi Notre marque à ce point un recul, tant elle incarne une vision urbaine pour le développement de notre pays et son organisation administrative, qui vient s'ajouter à d'autres textes déjà votés et dont l'inspiration jacobine est une évidence.

Lutter contre cette obsession de déshabiller l'échelon de proximité sera un point d'appui essentiel de la poursuite du combat des maires ruraux pour démontrer au pays, l'utilité de la commune et d'une coopération intercommunale au service d'un aménagement du territoire équilibré. C'est cette autre vision que les élus ruraux revendiquent haut et fort.

Pour le Bureau de l'AMRF Vanik Berberian, Président

Contact : amrf@amrf.fr

04 72 61 77 20

www.amrf.fr

julien.thibert@amrf.fr

[Album photo des libertés communales](#)

